

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Décision Budgétaire Modificative n°2

**Date de convocation :
Le 27 septembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Sylvie BLONDEL donne pouvoir à Marie-France LAIGNEZ
Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Frédérique DESCAMPS donne pouvoir à Lucienne LAVOISIER
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Véronique PAUWELS

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

**Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Madame Lucienne LAVOISIER, Adjointe déléguée aux finances de la commune expose le projet de Décision Budgétaire Modificative n°2 caractérisée par l'ajustement des crédits budgétaires nécessaires à la constatation des provisions pour dépréciation des comptes de tiers.

Pour rappel, le montant de la dépréciation s'appuie sur les pièces présentes sur l'état des restes non recouvrées depuis plus de deux ans. Les services des finances publiques recommandent de constater une provision d'un montant au moins égal à 15 % du total des créances de plus de 2 ans. Compte des crédits affectés aux provisions (5500 € en 2023), il convient d'ajuster un complément de provision d'un montant de 703 € et de constituer une reprise de provision pour 5 323 € compte tenu des crédits votés au Budget Primitif 2024.

A la demande des services des finances publiques, il convient également d'épurer les cautions enregistrées par la commune avant 2007, date de création du logiciel de référence de la DGFIP HELIOS.

L'ensemble de ces cautions représentent un montant de 670,78 €, antérieures à 2007. Compte tenu des délais de prescription, il est proposé de procéder à son encaissement au compte 75888 chapitre 75 (autres produits de gestion courante).

Section de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Montant	Recettes De Fonctionnement	Montant
Chapitre 68 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Compte 681 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions - Charges de fonctionnement Chapitre 67 Charges spécifiques Compte 673 Titres annulés	+ 703 € - 703 €	Chapitre 78 Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions Compte 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions Chapitre 73 Impôts et Taxes Compte 73223 Fonds Départemental des droits de mutation à titre onéreux	+ 5 323 € - 5 323 €
Dépenses D'Investissement	Montant	Recettes D'investissement	Montant
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES Compte 165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 670,78 €		

Opération 58			
Acquisitions diverses			
Compte 2138	-	670,78 €	
Autres constructions			

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.



Le Maire,


Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : - 8 OCT. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : - 8 OCT. 2024